

CHARTRE DE L'A.R.F.A.

Valeurs dans lesquelles se reconnaissent et s'engagent les membres

*Chaque être humain a le droit d'être reconnu comme « personne ».
Il reçoit, donne, échange, transmet et ce faisant se construit, indépendamment de ses qualités, de ses origines, de ses appartenances.*

1. - Malgré les origines, les appartenances : ethniques, culturelles, religieuses, sociales différentes, à l'ARFA, au travers de nos actions et principalement de nos formations, nos convictions entrent en résonance avec d'autres valeurs humaines que nous partageons :

- Questionnement sur le sens de la vie,
- Recherche, compréhension et construction de sa singularité (personnelle ou collective),
- Vivre ensemble (hommes, femmes – inter-génération – opinions – rôles),
- Transformation de nos relations pour un monde plus ouvert à la diversité, plus respectueux du futur, plus équitable, et socialement plus juste.

2. - Dans un monde en panne d'avenir, à l'ARFA, nous travaillons en liaison avec d'autres à la construction et à la consolidation d'une société humaine et tentons de résister à tout projet qui tendrait à restreindre la liberté de conscience, d'expression et de débat. C'est la raison pour laquelle nous affirmons nécessaires les « espaces » :

- De formations favorisant l'épanouissement personnel et la promotion sociale
- Explorateurs d'idées nouvelles dans les champs du social, de l'éducatif et du culturel
- Acteurs d'utilité sociale -différents d'un service public ou une société marchande - ,
- Protecteurs de démocratie et de rencontres interculturelles,
- Créateurs de laïcité, qui permettent et reconnaissent différentes formes de convictions

3. - À l'écoute des transformations de notre société, à l'ARFA, nous ne pouvons admettre que la pauvreté et les précarités, le chômage, la solitude, l'exclusion et de multiples formes de souffrance soient considérés comme « fatalité ». Nous ne pouvons accepter qu'un être humain ne puisse manger à sa faim, reposer sa tête en un lieu sûr et ne soit considéré comme membre à part entière du corps social. C'est la raison pour laquelle nous nous engageons à privilégier le développement personnel au travers de formations et l'élaboration de projets professionnels ou de vie qui permet de dépasser les déterminismes sociaux et culturels.

4. – En ce début de XXIème siècle, où plus que jamais, la société interpelle les individus, les pousse à choisir une communauté, une appartenance, à revendiquer des traditions, des ancrages, des systèmes de références, y compris dans leurs ambiguïtés, nous pensons que l'enjeu est de prendre en considération ces formes d'identification, de les analyser et d'en réguler les expressions. Pour cela, il s'agit de permettre la construction d'espaces communs respectueux, ouverts aux rencontres, aux échanges, soucieux de l'autre. Cela passe aussi par une réflexion sur ce que sont les religions, les arts et les sciences aujourd'hui.

5. – En un moment où les associations sont instrumentalisées et les personnes de plus en plus assimilées à des numéros, nous prôtons plus que jamais le principe de "subsidiarité". Ce principe suppose une construction politique qui parte de la base de notre société et qui laisse les corps intermédiaires - familles, associations, quartiers, villages... - occuper toute leur place; l'Etat, les collectivités territoriales "subsidiaries" favorisant les prises de responsabilité aux échelons où les problèmes peuvent être résolus. Sa règle est la suivante : "ce que l'un peut faire à son niveau, il n'appartient pas à un niveau supérieur de le faire". Un tel principe défendu à l'extérieur doit être aussi appliqué aux relations des membres de l'ARFA entre eux. Nous pensons que ce principe de subsidiarité prend racine dans les concepts de liberté et de dignité de la personne humaine et son besoin de participation, de sa capacité à se penser, d'autonomie légitime des groupements et contribue à l'exercice de la responsabilité individuelle et associative. Ce principe appelle ainsi la société civile à jouer pleinement son rôle et l'association à promouvoir son rôle d'éducation populaire.

6. – Dans cette société en pleine mutation où les personnes sont prises dans les violences de la mondialisation des rapports humains et marchands, de l'explosion des nouvelles technologies, la formation est un enjeu central et permanent de la capacité des acteurs à maîtriser les processus qui agissent sur eux. Si cet enjeu concerne tout un chacun, il vise prioritairement les populations des quartiers populaires particulièrement fragilisées et confrontées aux diverses « fractures » (sociale, culturelle, numérique...). L'ARFA, née de cette volonté de former les animateurs sportifs et socioculturels, se donne comme objectif de rendre accessible au plus grand nombre les formations professionnelles et particulièrement celles de la filière de formation élaborée par le Ministère Jeunesse et Sports. Parmi les modes d'accès à ces formations, l'apprentissage se révèle une voie pertinente et efficace puisqu'elle s'inscrit dans une approche de la professionnalisation par l'alternance intégrative dans laquelle la place de la pratique, du terrain et de l'expérience sont privilégiés.

7. – C'est autour de ces valeurs et de ce projet politique que les membres de l'ARFA se fédèrent. Cette fédération est de nature contractuelle. Elle repose sur un échange de libres consentements entre ses membres mais fonde également une personne morale à part entière qui dépasse ses membres, tout en prolongeant ce projet politique dont ils furent les initiateurs. Les rapports qui s'établissent entre l'ARFA et ses membres sont à la fois marqués par une *indépendance* : la garantie du statut de chacun de ses membres, ainsi que de celui de l'ARFA et par une *interdépendance* : les relations mutuelles étant désormais réglées par ces valeurs et ce projet politique.

Les membres de l'A.R.F.A s'engagent donc en même temps qu'ils maintiennent leurs existences politiques particulières à travailler à la création d'une finalité commune, portée par les valeurs si dessus.
